

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative aux obligations des concessionnaires de sépulture de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des sépulture pour l'année 2025,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il résulte de ces éléments que la concession funéraire est la seule solution de sépulture de la commune de Limoges Métropole, à l'exception de la concession de sépulture de la commune de Limoges Métropole.

Article 1.

La concession funéraire est la seule solution de sépulture de la commune de Limoges Métropole, à l'exception de la concession de sépulture de la commune de Limoges Métropole.

Article 2. Cette concession est accordée à titre de concession funéraire pour une durée de 15 ans, renouvelable de 15 ans par la commune de Limoges Métropole.

Article 3. La concession est accordée au titre d'une concession funéraire.

Article 4. La concession est accordée au titre d'une concession funéraire pour une durée de 15 ans, renouvelable de 15 ans par la commune de Limoges Métropole.

La concession est accordée au titre d'une concession funéraire pour une durée de 15 ans, renouvelable de 15 ans par la commune de Limoges Métropole.

La concession est accordée au titre d'une concession funéraire pour une durée de 15 ans, renouvelable de 15 ans par la commune de Limoges Métropole.

La concession est accordée au titre d'une concession funéraire pour une durée de 15 ans, renouvelable de 15 ans par la commune de Limoges Métropole.

La concession est accordée au titre d'une concession funéraire pour une durée de 15 ans, renouvelable de 15 ans par la commune de Limoges Métropole.

La concession est accordée au titre d'une concession funéraire pour une durée de 15 ans, renouvelable de 15 ans par la commune de Limoges Métropole.

La concession est accordée au titre d'une concession funéraire pour une durée de 15 ans, renouvelable de 15 ans par la commune de Limoges Métropole.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 117_3

1 DOCUMENT - Publié le 15 Juillet 2025



DEC_FUNER_117_3_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 329,8 Ko)



TÉLÉCHARGER